

# La mobilité géographique à l'issue de l'enseignement supérieur

par Alain Charlot avec la collaboration de Luc Chevalier

*Un tiers des étudiants quittent leur région à l'issue de leurs études. Les ingénieurs et les diplômés des écoles de commerce vont massivement travailler dans la région parisienne. Les autres limitent souvent leur déplacement à la région voisine du lieu de leurs études. L'auteur analyse l'offre régionale de formations et d'emplois : bien que les migrants occupent généralement de meilleurs emplois, mieux rémunérés, les migrations ne sont pourtant pas le résultat d'un simple mécanisme économique.*

A la fin des études supérieures (niveaux III à I) 36 % des diplômés accèdent à un emploi situé dans une autre région que celle des études<sup>1</sup>. Les migrations post-études supérieures sont donc importantes<sup>2</sup>. Mais seul le marché du travail des ingénieurs est « national » dans la mesure où 63 % des diplômés des écoles d'ingénieurs occupent un emploi dans une autre région que celle de leur école ; et même, devrait-on dire, « parisien » car un jeune ingénieur sur deux occupe un emploi en région parisienne.

Si l'on excepte les écoles d'ingénieurs et les grandes écoles de commerce du groupe ESCAE<sup>3</sup>, la majorité des diplômés de l'enseignement supérieur travaillent dans la même région que celle des études.

<sup>1</sup> Cet article est le prolongement d'un travail réalisé en réponse à un appel d'offres de la DATAR et avec son soutien et dont les principaux résultats ont déjà été publiés : Alain Charlot, Luc Chevalier, François Potier, *Qui forme pour qui ? Les régions, l'enseignement supérieur et l'emploi*, Collection des études n° 55, CEREP, août 1990.

<sup>2</sup> A titre de comparaison, c'est moins de 10 % des sortants aux niveaux IV à VI de formation qui prennent un emploi dans une autre région que celle des études (Source : EVA 1986).

<sup>3</sup> ESCAE : Ecoles supérieures de commerce et d'administration des entreprises.

des. La proportion de diplômés occupés sur place diffère cependant largement d'un diplôme et d'une spécialité ou discipline à l'autre : de 57 % pour les DUT du secteur secondaire et 58 % pour les diplômés universitaires scientifiques, elle atteint plus de 80 % pour les BTS tertiaires (tableau 1).

Mais le lieu des études a une influence déterminante : 80 % des diplômés d'Ile-de-France occupent un emploi dans cette région tandis que 57 % seulement des diplômés de province prennent un emploi dans la même région que celle des études (tableau 2). Si l'on ajoute que 15 % des diplômés de province migrent vers la région parisienne pour obtenir un emploi, on peut dire que le marché du travail des diplômés de l'enseignement supérieur est marqué à la fois par une forte stabilisation dans la région d'études et par une polarisation parisienne.

L'émigration vers l'étranger est marginale (2 %) et elle se limite aux diplômés des grandes écoles d'ingénieurs (5 %) ou de commerce (4 %).

L'offre régionale des formations supérieures destine d'abord ses diplômés au marché régional.

Tableau 1  
Répartition des diplômés selon le lieu du premier emploi  
et le type de diplôme possédé

(en %)

Diplôme	Lieu du premier emploi				Total	
	Même académie	Départ vers l'étranger	Autre académie		%	Effectifs
			Rég. paris.	Autre région		
DUT secondaire	57,4	1,5	12,7	28,3	100	5 053
DUT tertiaire	69,1	1,2	9,3	20,4	100	6 506
BTS secondaire	67,7	0,7	7,4	24,2	100	5 685
BTS tertiaire	80,5	1,5	4,0	14,0	100	9 645
DEUG, DU * 1 <sup>er</sup> cycle	70,6	2,3	11,5	15,6	100	3 229
Lic/Maîtr/Sciences	58,1	1,3	13,3	27,3	100	3 220
Lic/Maîtr/Droit-Sc. polit.	63,3	0,5	11,3	24,9	100	4 430
Lic/Maîtr/Sc.-éco-GE-AES	66,6	1,3	11,2	21,0	100	2 851
Lic/Maîtr/Lett-Sc. hum.	65,5	4,1	4,8	25,7	100	6 909
DEA-DESS	67,2	2,2	8,9	21,7	100	5 127
HEC-ESSEC-ESCP	74,0	4,0	6,2	15,7	100	967
ESCAE	41,0	3,6	30,5	25,0	100	1 470
Autres écoles	67,4	2,6	6,9	23,2	100	1 293
Sous-total écoles commerce	58,7	3,4	16,0	22,0	100	3 730
Grandes écoles ingénieurs	49,9	4,5	16,6	28,9	100	2 485
ENSI-ENSAM	29,2	5,7	29,4	35,7	100	2 126
ENI-INSA-autres écoles	33,1	3,3	25,2	38,4	100	2 969
Sous-total écoles ingénieurs	37,5	4,4	23,6	34,5	100	7 580
Ensemble	63,9	2,1	10,7	23,3	100	64 065
Ensemble y compris diplômés inconnus	64,0	2,1	10,7	23,3	100	66 186

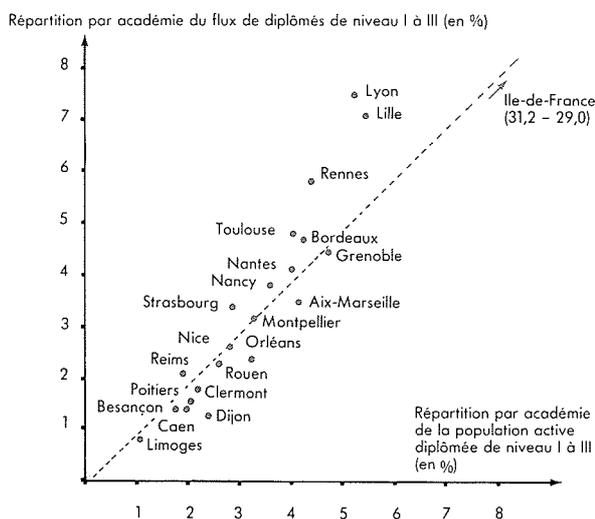
Source : CEREQ - Observatoire EVA 1987.  
\* DU = diplôme d'université.

Globalement, on observe une assez bonne corrélation entre la répartition régionale de la population active occupée diplômée des niveaux I à III et celle du flux des jeunes diplômés de même niveau (graphique 1). Ceci suppose une certaine convergence entre l'offre régionale de diplômés et la demande régionale de travail, mais la présence de diplômés dans une région peut également constituer un atout pour son développement et susciter des créations d'emplois. Dans ce cas, l'excédent apparent de diplômés d'enseignement supérieur dans la région peut n'être que l'indice du dynamisme économique de la région et de la croissance anticipée d'une demande régionale de travail.

Cependant 43 % des diplômés de province ont changé de région pour prendre un emploi. La région parisienne accueille un migrant sur trois.

Les migrations se font d'abord vers les régions voisines : 16 % des diplômés de province<sup>4</sup> ont pris un

Graphique 1  
Répartition régionale du flux de diplômés  
et de la population active diplômée de niveau I à III



<sup>4</sup> Y compris vers l'Ile-de-France lorsque celle-ci est voisine de l'académie d'études.

Tableau 2

**Part des diplômés d'une académie occupant un emploi dans la même académie, en région parisienne ou dans une autre académie (ensemble des sortants diplômés de niveaux I-II-III)**

(en %)

Académie d'études	Lieu du premier emploi			Total	
	Même académie	Autre académie		%	Effectifs
		Rég. paris.	Autre région (5)		
Aix-Marseille	69,4	5,8	24,8	100	2 286
Amiens (1)	46,3	29,3	24,5	100	376
Besançon	52,6	9,4	37,9	100	963
Bordeaux	53,2	16,8	30,0	100	3 052
Caen	65,0	14,4	20,7	100	968
Clermont	45,7	18,3	35,9	100	1 222
Dijon	54,2	10,7	35,1	100	854
Grenoble	59,9	14,2	25,9	100	2 888
Lille	68,3	14,5	17,2	100	4 669
Limoges (2)	45,1	12,2	42,7	100	541
Lyon	56,6	14,3	29,1	100	5 040
Montpellier	48,4	13,8	37,8	100	2 069
Nancy	58,3	16,7	25,0	100	2 492
Nantes	55,5	16,6	27,9	100	2 752
Nice	63,6	12,1	24,3	100	1 715
Orléans	61,1	17,5	21,5	100	1 690
Ile-de-France	80,1	0,0	19,9	100	19 343
Poitiers	37,2	17,9	44,9	100	993
Reims	49,5	22,4	28,1	100	1 433
Rennes	53,9	18,0	28,1	100	3 836
Rouen	56,1	22,6	21,2	100	1 502
Strasbourg	63,6	8,6	27,8	100	2 297
Toulouse (3)	53,0	15,8	31,2	100	3 102
Corse (4)	90,0	6,0	4,0	100	50
DOM (4)	81,1	18,9	0,0	100	53
Total	64,0	10,7	25,4	100	66 186
Sous-total sans Ile-de-France	57,3	15,1	27,6	100	46 843

Source : CEREQ - Observatoire EVA 1987.

(1) Université et BTS non compris.

(2) Non compris les formations universitaires de droit, sciences économiques, lettres, sciences humaines et BTS incomplets.

(3) BTS non compris. En outre, pour Aix-Marseille (DUT), Lyon, Paris, Poitiers (DUT), Strasbourg (DUT), les informations sont incomplètes pour certaines formations.

(4) Non significatif.

(5) Y compris étranger.

emploi dans une région limitrophe de celle des études, 14 % vers une académie plus lointaine et 13 % vers la région parisienne. En revanche, les deux tiers des diplômés parisiens migrent vers une région plus éloignée.

La nature du diplôme joue un rôle déterminant : les diplômés d'IUT ou de STS migrent essentiellement vers les régions voisines. A l'inverse, les diplômés universitaires vont occuper un emploi aussi bien dans une académie lointaine que dans une académie limitrophe. Les diplômés des écoles de commerce migrent vers la région parisienne ou vers une académie plus lointaine, de même que les diplômés des écoles d'ingénieurs, ce qui confirme le marché plus « national » des diplômés des grandes écoles.

Il en ressort une typologie des régions en fonction de leur plus ou moins grande capacité à retenir sur place leurs diplômés et à en attirer d'autres régions.

### L'EMPLOI DES DIPLÔMÉS : UNE TYPOLOGIE RÉGIONALE

Chacune des académies (ou région)<sup>5</sup> peut être caractérisée en fonction de trois critères :

<sup>5</sup> Les académies de Paris, Créteil, Versailles ont été regroupées dans la région Ile-de-France. Les régions Rhône-Alpes et Provence-Côte-d'Azur comportent chacune deux académies : les académies de Lyon et de Grenoble pour la première, celles d'Aix-Marseille et de Nice pour la seconde. Pour toutes les autres régions, le découpage des régions INSEE correspond à celui des académies. On utilisera indifféremment le terme « région » ou « académie » pour désigner le découpage retenu ici.

### L'enquête de 1987 de l'Observatoire des entrées dans la vie active

Cette enquête concerne, trois ans après la fin de leurs études, les diplômés en 1984 d'instituts universitaires de technologie, des sections de techniciens supérieurs, les sortants d'un deuxième cycle universitaire ou première année de troisième cycle (diplômes d'études approfondies ou diplômes d'études supérieures spécialisées) en sciences, lettres et sciences humaines, droit, sciences économiques ou gestion, les diplômés d'écoles d'ingénieurs (à l'exception du CNAM et des écoles sous tutelle du ministère de la Défense), des écoles de commerce publiques ou privées reconnues par l'Etat. Sont exclus du champ, les diplômés des formations médicales, paramédicales ou sociales, ainsi que de formations artistiques. L'enquête s'est déroulée par voie postale. Elle a été complétée par une enquête par interview auprès d'un échantillon de non-répondants à l'enquête postale. Le taux de sondage moyen est de l'ordre d'un tiers et le taux de réponse net de 61 %. On dispose ainsi de 26 000 questionnaires exploitables.

L'article ne concerne que les seuls étudiants sortis au terme d'une formation initiale, c'est-à-dire âgés de vingt-sept ans et moins à la fin des études et n'ayant poursuivi aucune études supérieures l'année suivante. L'emploi observé est le premier emploi occupé après la fin des études (après juin 1984) ou l'emploi occupé après 1984 lorsqu'un emploi était déjà occupé pendant les études.

— la proportion de diplômés originaires d'une académie et qui y ont pris un emploi : taux de rétention ;

— la proportion de diplômés occupés dans une académie mais originaires d'une autre académie : taux d'attraction ;

— enfin, les mouvements d'entrée et de sortie des diplômés de chaque académie qui déterminent un solde positif, négatif ou nul pouvant s'exprimer comme une proportion (positive ou négative) du flux total de diplômés occupés et originaires de chaque académie.

Un solde positif signifie que la région occupe plus de diplômés qu'elle n'en a formés. On peut alors estimer qu'il existe un certain déficit par rapport à la demande du marché régional. Si le solde est négatif, c'est que la région forme plus de diplômés qu'elle ne peut en occuper et qu'il y a excès. Ainsi, l'Île-de-France, qui a formé 29 % des diplômés de niveaux I à III, occupe 34 % de leur ensemble ; à l'inverse, l'académie de Rennes qui a formé 5,8 % des diplômés n'en emploie que 4 %.

Cependant, ce solde doit s'interpréter avec prudence. Les taux de rétention et d'attraction montrent qu'un solde identique (ou voisin) peut correspondre à des situations très différentes : forte stabilité des diplômés ou, au contraire, échanges nombreux de diplômés, les sorties étant compensées par des entrées de volume équivalent. La prise en compte de ces phénomènes permet d'apprécier si l'offre régionale de diplômés s'ajuste — en volume et en structure — à la demande régionale ou s'il se manifeste des désajustements induisant de forts mouvements migratoires de diplômés. Il ne faut pas attribuer à cette caractérisation des situations régionales un aspect normatif ; elle ne représente qu'un bilan de type comptable des flux de diplômés et des migrations observées lors de l'accès à l'emploi. Pourquoi devrait-on considérer comme anormal que les diplômés de l'enseignement supérieur montrent une certaine capacité à migrer d'une région à l'autre dans le cadre de leur activité professionnelle ?

En outre, il s'agit d'une situation datée (1984-1987) ; le marché du travail régional est fortement sensible aux événements conjoncturels tant du côté de l'offre (développement de certaines formations) que de la demande (création de nouvelles activités nécessitant une main-d'œuvre diplômée).

La combinaison des taux de rétention et d'attraction, selon qu'ils sont faibles ou élevés, permet de caractériser quatre groupes de régions.

Tableau 3

		Taux de rétention	
		élevé	faible
Taux d'attraction	élevé	déficit de diplômés	désajustement en diplômés
	faible	autosuffisance en diplômés	excédent de diplômés

— Un premier groupe d'académies se caractérise par une situation de déficit liée à un fort taux de rétention et à un fort taux d'attraction : non seulement ces académies conservent leurs diplômés, mais elles font appel à des diplômés d'autres régions pour satisfaire la demande régionale de travail. L'Île-de-France peut être assimilée à ce groupe bien que son taux d'attraction soit plus faible. Le volume des diplômés accueillis des autres régions est si important qu'il justifie son classement

## Liste des sigles

AES :	Administration économique et sociale
BTS :	Brevet de technicien supérieur
DEA :	Diplôme d'études approfondies
DESS :	Diplôme d'études supérieures spécialisées
DUT :	Diplôme universitaire de technologie
ENI :	Ecole nationale d'ingénieurs
ENSAM :	Ecole nationale supérieure d'arts et métiers
ENSI :	Ecole nationale supérieure d'ingénieurs
ESCAE :	Ecole supérieure de commerce et d'administration des entreprises
ESCP :	Ecole supérieure de commerce de Paris
ESSEC :	Ecole supérieure de sciences économiques et commerciales
HEC :	Ecole des hautes études commerciales
IEP :	Institut d'études politiques (de Paris)
INSA :	Institut national des sciences appliquées
LSH :	Lettres-sciences humaines
MASS :	Mathématiques appliquées aux sciences sociales
STS :	Sections de techniciens supérieurs

dans ce groupe bien que ces diplômés extérieurs ne représentent, en valeur relative, qu'une part modeste des diplômés occupés en Ile-de-France.

Les deux groupes d'académies suivants se caractérisent par un certain équilibre entre le flux de diplômés formés et les effectifs occupés dans chaque académie. Cet équilibre global peut correspondre à deux situations très différentes.

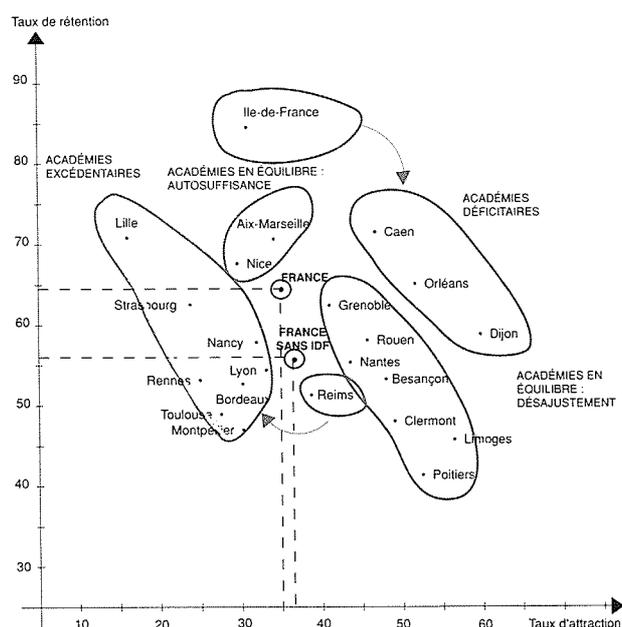
— Le deuxième groupe concerne les académies à fort taux de rétention mais à faible taux d'attraction : celles-ci occupent la majorité de leurs diplômés et ont peu recours aux diplômés extérieurs. On peut qualifier cette situation d'« autosuffisance », le volume et la structure du flux de diplômés semblant s'ajuster à la demande régionale. Cela n'exclut pas tout mouvement d'échanges avec les autres régions, mais ils sont modestes par rapport aux diplômés occupés dans l'académie des études. C'est le cas des académies d'Aix-Marseille et de Nice.

— Un troisième groupe est constitué par des académies — comme Rouen ou Besançon — présentant finalement un équilibre quantitatif entre le nombre de diplômés formés et occupés, mais cet équilibre n'est que la résultante de mouvements importants de sorties compensés par des mouvements d'entrées de diplômés d'ampleur équivalen-

te. Les taux de rétention sont faibles (ou moyens) et les taux d'attraction élevés. On peut interpréter cette situation comme un certain désajustement entre la structure des diplômés formés dans l'académie et la demande régionale de diplômés.

Graphique 2

### Taux de rétention et taux d'attraction des diplômés selon le type d'académie



Source : CEREQ, Observatoire EVA

NB : FRANCE : point moyen de l'ensemble des académies.

FRANCE sans IDF : point moyen de l'ensemble des académies de province.

— Le dernier groupe d'académies — comme par exemple Lyon ou Nancy — se caractérise par une situation d'excès de diplômés par rapport à la demande régionale. Un flux important de diplômés quitte ces académies sans être compensé par une entrée de diplômés formés dans d'autres régions. Les taux de rétention et d'attraction sont faibles (ou moyens). L'académie de Reims, assimilée à ce groupe, diffère quelque peu avec un taux d'attraction plus élevé que la moyenne mais insuffisant pour compenser les départs importants de diplômés.

Cette dernière situation, où coexistent déficit et excès, est présente d'ailleurs dans la plupart des académies lorsque l'on distingue les différents diplômés et disciplines ou spécialités : pour une même académie, certains diplômés seront excédentaires et d'autres en nombre et en qualité insuffisants pour satisfaire la demande régionale. Une partie des migrations trouve ainsi sa source dans la répartition inégale des formations et des spécialités sur le territoire.

Tableau 4  
**Typologie des académies selon les flux d'entrées et de sorties  
des diplômés des niveaux I à III**

Situation globale (Ensemble des diplômés des niveaux I à III)	Académies	Reste dans la même académie (1)	Flux de sorties (2)	Flux d'entrées (3)	Solde (4) = (3) - (2)		Taux de rétention (%)	Taux d'attraction (%)
					Effectifs	% par rapport à (1) + (2)		
Déficit	Ile-de-France	15 067	3 734	6 857	+ 3 123	+ 17	80	31
	Caen	622	321	547	+ 226	+ 24	66	47
	Orléans	1 012	648	1 086	+ 438	+ 26	61	52
	(Dijon)	459	391	693	+ 302	+ 36	54	61
Équilibre - Autosuffisant	Aix-Marseille	1 541	688	792	+ 104	+ 5	69	34
	Nice	1 044	615	450	- 165	- 10	63	30
Équilibre - Désajustement	Besançon	496	456	451	- 005	- 1	52	48
	Clermont	556	638	495	- 143	- 12	47	48
	Limoges	230	281	272	- 009	- 2	45	54
	Nantes	1 415	1 206	1 088	- 118	- 4	55	42
	Rouen	828	647	730	+ 83	+ 6	56	48
	Poitiers	355	597	420	- 177	- 19	37	54
	(Grenoble)	1 654	1 127	1 200	+ 073	+ 3	59	42
Excédent	Bordeaux	1 551	1 387	701	- 686	- 23	53	31
	Lyon	2 673	2 123	1 081	- 1 042	- 22	56	28
	Montpellier	982	1 030	420	- 610	- 30	49	30
	Nancy	1 407	997	581	- 416	- 17	58	29
	Rennes	2 008	1 701	545	- 1 156	- 31	54	21
	Toulouse	1 482	1 366	553	- 813	- 29	52	26
	(Lille)	3 110	1 440	626	- 814	- 18	68	16
	(Strasbourg)	1 415	814	379	- 435	- 20	63	21
	(Reims)	689	716	470	- 246	- 18	49	40
	Total	France entière	40 925	23 140	21 779	- 1 361	- 2	64
France sans Ile-de-France					(*)		57	37

Source : CEREQ - Observatoire EVA 1987.

NB : Entre parenthèses sont indiquées les académies assimilées à un groupe bien que s'écartant légèrement des caractéristiques principales du groupe correspondant. Amiens ne figure pas car le champ de l'enquête était trop incomplet (il manquait les formations universitaires et les BTS).

(\*) Ce solde représente les diplômés occupant un emploi à l'étranger.

## OFFRE DE FORMATION ET MIGRATIONS INTERRÉGIONALES

L'offre des formations supérieures est très différenciée selon les régions. Si les formations universitaires sont présentes dans l'ensemble des académies – bien que l'importance des différents cycles et spécialités soit très variable<sup>6</sup> –, les écoles d'ingénieurs et de commerce sont beaucoup plus polarisées régionalement (Ile-de-France, Lille, Nancy, Toulouse, Lyon pour les ingénieurs ; Ile-de-France, Reims et Rouen pour le commerce). Il en résulte une plus forte probabilité de migrations vers d'autres régions dans la mesure où leur utilisation n'est pas concentrée dans ces mêmes régions. Les formations de niveau III sont, en revanche, mieux réparties sur l'ensemble du territoire.

<sup>6</sup> Cf. *L'enseignement supérieur en cartes*, ministère de l'Éducation nationale, DPDU, 1990.

Cependant, beaucoup de spécialités n'existent que dans certaines régions : ainsi, le BTS d'opticien-lunetier est une spécialité rare dont le flux n'est que de quelques dizaines de diplômés dans quatre régions seulement, de même une importante spécialité comme la « mécanique » comporte douze BTS différents qui sont loin d'être présents dans chaque académie. Malgré cet éparpillement, les diplômés du BTS sont plus stables que les titulaires d'un DUT dont les formations se concentrent sur quelques « grosses » spécialités ou options (génie mécanique, génie électrique, gestion des entreprises et des administrations, technique de commercialisation...) présentes dans la plupart des académies<sup>7</sup>.

Le contraste entre les diplômés d'IUT et de STS doit probablement plus aux différences de com-

<sup>7</sup> Cf. *Qui forme pour qui ?*, op. cit., carte p. 31.

portement entre les publics respectifs des IUT et des STS qu'à la répartition et à la nature des spécialités dans les différentes régions. Le poids du BTS secrétariat, largement implanté sur l'ensemble du territoire, explique une partie de cette situation.

A l'issue des formations universitaires (licence-maîtrise)<sup>8</sup>, le contraste est particulièrement fort entre les régions du sud, auxquelles on peut adjoindre la Bretagne et l'Alsace (académies de Rennes et Strasbourg), et les régions de la moitié nord de la France. Les premières sont pour l'essentiel excédentaires et les secondes déficitaires ou en équilibre. Cette différenciation de l'espace traduit en réalité les différences de scolarisation entre le nord et le sud. Dans les régions du sud, le développement de l'enseignement secondaire général est ancien et elles ont une forte proportion de bacheliers par génération, d'où une importante « production » de diplômés de l'enseignement supérieur. A l'inverse, les taux de scolarisation dans le nord de la France (en particulier au nord, à l'est et à l'ouest du Bassin parisien) sont beaucoup plus faibles dans l'enseignement secondaire long et général<sup>9</sup>, ce qui induit un moindre développement de l'enseignement supérieur universitaire. Cette plus grande « production » de diplômés universitaires dans le sud de la France entraîne – au moins pour une partie des académies méridionales – une situation d'excédent sur le marché du travail.

L'effet de la discipline (ou spécialité) est faible par rapport à cette situation globale, les diplômés scientifiques apparaissent légèrement plus « mobiles » que les autres diplômés universitaires : 58 % seulement demeurent en emploi sur place, contre 63 à 67 % des diplômés des autres disciplines universitaires. Cependant, si les académies déficitaires et excédentaires sont, en général, dans une situation homogène du point de vue des différentes disciplines universitaires, les académies en équilibre montrent, à l'inverse, des situations très contrastées selon les disciplines : équilibre, déficit et excédent pouvant coexister dans la même académie. Ainsi l'académie de Caen, globalement en « autosuffisance » pour ses diplômés universitaires du deuxième cycle, est déficitaire en sciences et droit, mais excédentaire en sciences économiques-AES, et en équilibre « autosuffisant » en lettres-sciences humaines. L'académie de Grenoble est en équilibre mais avec de fortes entrées et sorties ; elle est excédentaire en sciences et droit,

<sup>8</sup> Qui forme pour qui, op. cit., carte p. 37.

<sup>9</sup> Ainsi, l'écart dans les taux d'accès au niveau baccalauréat (entrées en terminale) par génération, entre les académies de Toulouse et de Rouen est de 12 % en faveur de la première (Cf. *Données sociales*, INSEE 1990). De même, la part des bacheliers généraux dans l'ensemble du flux annuel de bacheliers dépasse 70 % dans les académies du sud tandis qu'elle reste fréquemment inférieure à 60-65 % dans les académies du nord, de l'ouest et du nord-est (Cf. *L'enseignement supérieur en cartes*, op. cit.).

déficitaire en lettres-sciences humaines, et en équilibre en sciences économiques.

Les diverses disciplines couvertes par des formations universitaires de deuxième cycle sont représentées dans chaque académie, à l'exception de certaines spécialités, en général à faibles effectifs, qui ne sont assurées que dans quelques académies (mathématiques appliquées aux sciences sociales, techniques industrielles de l'alimentation, écologie, maîtrise informatique appliquée à la gestion, sciences politiques...), et des formations spécialisées et professionnalisées comme les maîtrises de sciences et techniques. La situation est inverse pour les formations de troisième cycle<sup>10</sup>.

Cette « rareté » relative de certaines spécialités entraîne des migrations concernant des spécialités fines. Pour l'électricité-électronique, près de deux diplômés sur trois ont changé de région. Ce n'est le cas que de 45 % des diplômés de sciences exactes spécialisées, 38 % seulement des sciences exactes fondamentales, 48 % des chimistes, 42 % des diplômés d'une maîtrise de sciences et techniques « comptabilité-finance ».

On observe également de forts mouvements d'échanges de diplômés dans des disciplines ou des spécialités larges (droit public, lettres, langues et civilisations par exemple) qu'on ne peut plus expliquer par la rareté et la concentration des formations. Le cas le plus atypique est celui de l'académie de Poitiers qui perd presque la totalité de ses diplômés en droit (droit public et privé) et en importe d'autres académies dans ces mêmes spécialités.

Il ne s'agit pas de « retours au pays » car la migration interrégionale pour faire ses études est très limitée. L'attraction des villes universitaires débord rarement le niveau académique pour les formations de premier ou de deuxième cycle<sup>11</sup>. La comparaison entre académie du bac – académie des études supérieures – académie d'emploi montre que cette mobilité de « retour au pays » est particulièrement faible pour les diplômés des deuxièmes cycles universitaires<sup>12</sup> : les migrations pour études<sup>13</sup> concernent moins de 20 % des diplômés et, parmi ceux-ci, la majorité garde un emploi dans la même région que celle des études universitaires<sup>14</sup> ou obtient un emploi dans une autre

<sup>10</sup> La région parisienne concentre entre 40 et 50 % des effectifs de troisième cycle. En outre, certaines spécialités n'existent que dans quelques universités.

<sup>11</sup> N. Normandin, « Aire de recrutement des villes universitaires », *Éducation et Formations* n° 4, 1983.

<sup>12</sup> On ne disposait de l'information sur l'académie du bac que pour les diplômés universitaires.

<sup>13</sup> Encore s'agit-il ici de l'académie de la dernière formation suivie à l'université, cette migration pouvant n'avoir eu lieu qu'au cours des études supérieures, par exemple après le premier cycle.

<sup>14</sup> C'est en particulier le cas de ceux qui migrent pour études vers Paris. Ils représentent d'ailleurs l'essentiel des migrations pour études (76 %).

région que celle du baccalauréat ; 1 % seulement des diplômés revient dans sa région d'origine ce qui ne représente que 3 % de l'ensemble des migrations observées à l'issue des deuxièmes cycles universitaires lors de l'accès au premier emploi.

## **LES MIGRATIONS INTERRÉGIONALES ET LE MARCHÉ DU TRAVAIL**

Une seconde interprétation des migrations observées doit être recherchée du côté de la demande de diplômés de l'enseignement supérieur.

Un excédent de diplômés au niveau régional se traduit de diverses manières : augmentation du chômage, accès plus difficile à des emplois stables, recrutement sur des emplois de cadres et techniciens plus rare, déclassement plus important sur des emplois d'employés ou d'ouvriers ; un relatif déficit en diplômés aura les effets inverses.

Les migrations observées peuvent alors avoir pour objectif la recherche de meilleures conditions d'emploi, en particulier, vers les régions où se manifestent certains déficits. Le lien que l'on établit ainsi entre la croissance régionale et la destination des migrations semble confirmer la théorie — néo-classique ou marxiste<sup>15</sup> — des migrations : les migrants se dirigent vers les espaces où les perspectives de trouver un emploi sont meilleures et où les salaires sont plus élevés<sup>16</sup>. Les migrations importantes vers la région parisienne en sont l'exemple le plus évident. Sous cet angle, les comportements migratoires des jeunes diplômés accédant au premier emploi semblent diverger profondément de ceux observés pour l'ensemble de la population en période récente. Depuis une quinzaine d'années, les régions du sud apparaissent les plus attractives pour l'ensemble de la population active tandis que les régions du nord, y compris l'Ile-de-France, deviennent des régions d'immigration. Le cas est particulièrement typique pour les salariés de l'Etat<sup>17</sup>. Le sens des courants migratoires est donc inversé entre les jeunes débutants et les mouvements de l'ensemble de la population française. On sait que les incitations économiques jouent davantage sur les jeunes que sur les plus âgés : l'attraction de l'Ile-de-France pour les jeunes diplômés ou la relative stabilité d'autres

régions du nord de la France s'expliquent donc par rapport aux situations d'excédent du sud.

Ces observations jettent le doute sur la capacité explicative de la théorie des migrations<sup>18</sup>.

Les préférences personnelles en matière de cadre de vie et de travail déterminent également les choix migratoires. Ceci explique que des régions, apparemment en pleine croissance et en expansion du point de vue du volume des emplois occupés par des diplômés, ne retiennent pas leurs jeunes diplômés et soient excédentaires et, à l'inverse, que des régions en crise et peu utilisatrices de diplômés dans la population régionale occupée apparaissent soit en équilibre soit déficitaire en diplômés de l'enseignement supérieur.

## **MIGRATIONS ET INSERTION PROFESSIONNELLE RÉGIONALE DES JEUNES DIPLÔMÉS**

On a retenu deux indicateurs des conditions de l'insertion professionnelle<sup>19</sup> :

— la durée totale de chômage de plus d'un an sur la période de trois années (33 mois) suivant la fin des études ;

— la stabilisation : accès direct à un premier emploi à statut stable (fonctionnaires, contrat à durée indéterminée) ou, au contraire, après passage par un emploi à statut précaire (contrat à durée déterminée, auxiliaire).

La migration — en particulier vers la région parisienne — a un effet positif sur la durée totale de chômage : parmi ceux qui ont migré de la province vers cette région, seulement 4,5 % ont connu une période de chômage de plus d'un an depuis la fin des études. En revanche, ceux qui demeurent dans leur région d'origine ou même changent de région (hors Ile-de-France) ont connu le chômage pendant plus d'un an dans de plus fortes proportions (7,6 % et 6,4 %).

Quant aux diplômés originaires de l'Ile-de-France, très peu ont chôme plus d'un an, qu'ils demeurent en région parisienne ou qu'ils migrent en province (4,3 % et 4,8 %). C'est donc bien Paris et sa région qui sont à l'origine de cet effet positif sur la durée du chômage : prendre un emploi à Paris (que l'on soit déjà sur place ou que l'on migre vers Paris) permet de se soustraire plus aisément au chômage que si l'on reste en province.

<sup>15</sup> Cf. Ph. Aydallot, *Economie régionale et urbaine*, Chapitre 5 : Les migrations, Economica, Paris, 1985.

<sup>16</sup> Sur ce dernier point, on observe ci-après également une certaine corrélation.

<sup>17</sup> M. Meron, « Les migrations des salariés de l'Etat : plus loin de Paris, plus près du Soleil », *Economie et Statistique* n° 214, INSEE, octobre 1988.

<sup>18</sup> Ph. Aydallot, op. cit., p. 199 et suiv.

<sup>19</sup> Cf., par exemple, « L'insertion professionnelle des diplômés de l'enseignement supérieur », CEREQ-BREF n° 36, octobre 1988, ou A. Charlot et F. Pottier, « Dix ans d'insertion des diplômés universitaires », *Formation Emploi* n° 25, janvier-mars 1989.

Tableau 5  
Chômage selon le lieu des études  
et la migration

(en %)

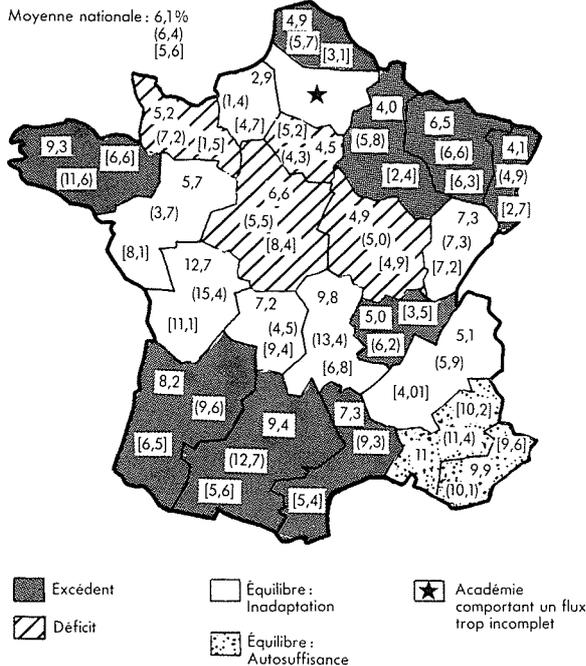
Lieu du premier emploi \ Lieu des études	Même Académie	Province vers Paris	Vers autres régions	Total
Province	7,6	4,5	6,4	6,8
Ile-de-France	4,3	—	4,8	4,5
Total	6,4	4,5	6,1	6,1

Source : CEREQ - Observatoire EVA 1987.

Le lien entre chômage et migration est loin d'être évident (cf. carte). Les migrants ont connu une plus faible proportion de chômage de longue durée mais on n'observe aucune corrélation apparente entre le niveau du chômage dans une académie et son solde migratoire : si les académies méridionales du sud-ouest associent une proportion élevée de chômage à un excédent de diplômés (comme l'académie de Rennes), en revanche, les autres

Carte 1

Solde migratoire et chômage des jeunes diplômés selon l'académie des études supérieures



Les chiffres indiquent la proportion des diplômés ayant connu une période de chômage de plus d'un an pour l'ensemble des diplômés originaires de l'académie.  
 Entre parenthèses : part des diplômés demeurés dans l'académie d'études et ayant connu une période totale de chômage supérieure à un an.  
 Entre crochets : part des diplômés ayant migré et ayant connu une période totale de chômage de plus d'un an.  
 NB : L'indicateur de chômage retenu est la proportion de diplômés ayant connu une durée totale de chômage de plus d'un an depuis la sortie des études supérieures, c'est-à-dire entre juin 1984 et mars 1987.

académies excédentaires du nord/nord-est ont des proportions de chômage très inférieures à la moyenne nationale. Les académies en équilibre montrent des proportions de chômage élevées (dans la moitié sud) ou faibles.

Une forte proportion de diplômés d'une académie ayant connu le chômage pendant une longue durée n'implique donc pas nécessairement un mouvement d'émigration vers d'autres régions. Ainsi, par exemple, les cinq académies les plus méridionales ont toutes des niveaux de chômage élevés : Bordeaux, Toulouse et Montpellier, excédentaires en diplômés, ont cependant des proportions de chômage plus faibles qu'Aix-Marseille et Nice, académies en équilibre. C'est donc que les préférences personnelles des diplômés introduisent des comportements différents entre ces deux groupes d'académies. Dans les premières (sud-ouest), les diplômés confrontés au chômage ont préféré plus volontiers migrer vers d'autres régions et les proportions de chômage parmi les migrants sont très inférieures à celles des diplômés demeurés sur place (5,6 % contre 12,7 % par exemple dans l'académie de Toulouse). Dans les secondes académies (sud-est), les diplômés ont préféré « rester au pays » quitte à connaître du chômage pendant plus longtemps et la faible émigration s'accompagne, pour ceux qui se résignent à migrer, d'une proportion de chômage voisine de ceux qui demeurent sur place. Les préférences individuelles ne coïncident donc pas toujours avec les incitations économiques.

L'accès direct à un emploi sur statut stable est favorisé par la migration : l'écart est particulièrement important pour ceux qui migrent vers l'Ile-de-France : 79 % de ceux-ci ont accédé directement à un emploi stable ; cette proportion s'élève à 61 % pour ceux qui ont migré vers une autre région, contre 48 % seulement pour ceux qui sont restés dans leur région d'études en province. Les diplômés parisiens accèdent dans de fortes proportions directement à un emploi stable, qu'ils demeurent en Ile-de-France (70 %) ou qu'ils migrent vers la province (66 %).

On observe cet effet des migrations quel que soit le diplôme<sup>20</sup>. Il n'est pas indépendant de la nature des emplois occupés : les emplois de fonctionnaires entraînent fréquemment une migration, en particulier ceux de professeurs de l'enseignement secondaire long (professeurs certifiés et agrégés)<sup>21</sup>. Il est donc normal d'observer une plus forte stabilisation à l'issue d'une migration. Cependant, les emplois enseignants — et de fonctionnaires en général — sont répartis dans l'ensemble des

20 Cf. *Qui forme pour qui ?*, op. cit., p. 51.

21 Presqu'un emploi de fonctionnaire sur deux (45 %) occupés par les diplômés en 1987 a été accompagné d'un changement de région.

régions et non spécifiquement concentrés dans la région parisienne. Ainsi, dans les formations de lettres-sciences humaines, qui conduisent une large partie de leurs diplômés vers l'enseignement, la migration vers Paris apparaît relativement moins positive que dans les autres formations. Le passage fréquent par un premier emploi précaire dans la région d'études avant la stabilisation entraîne un moindre accès direct à l'emploi stable.

L'effet positif du marché du travail parisien ne se résume donc pas à l'accès aux emplois de fonctionnaires<sup>22</sup>. Il offre beaucoup d'opportunités pour accéder plus fréquemment et plus rapidement à un emploi stable sur un contrat à durée indéterminée.

22 16 % seulement des emplois occupés par les diplômés de province ayant migré vers la région parisienne sont des emplois de fonctionnaires.

## MIGRATIONS ET STRUCTURE RÉGIONALE DES EMPLOIS OCCUPÉS

A priori on pouvait penser que l'opportunité pour un diplômé d'occuper un emploi dans une région dépendrait également de l'importance des emplois exigeant un diplôme d'enseignement supérieur (ingénieurs et cadres ou techniciens et professions intermédiaires) dans la population active régionale occupée. La capacité d'absorption de nouveaux diplômés par le marché régional dépendrait du volume et de la structure de l'emploi régional. Evidente à l'énoncé, cette observation est cependant loin d'être vérifiée pour les jeunes diplômés dans toutes les académies. Ainsi dans les régions où existe un fort potentiel d'emplois de niveau supérieur ou intermédiaire, les jeunes diplômés peuvent aussi bien se trouver en situation d'excès que d'équilibre ou de déficit (tableau 6) : l'Île de France, mais également les

Tableau 6  
**Part des cadres supérieurs, des ingénieurs et des professions intellectuelles dans la population active régionale et répartition par académie**

(en %)

Académie	Cadres et ingénieurs dans la population active	Répartition des ingénieurs diplômés	Répartition des profess. intellect. et cadres fonct. publique	Répartition des cadres d'entreprises diplômés	Situation en diplômés
Ile-de-France	11,1	48,5	32,8	53,1	déficit
Aix-Marseille	8,4	3,3	4,2	2,7	autosuffisant
Nice	8,2	1,7	2,6	1,6	autosuffisant
Lyon	8,0	5,0	4,8	5,3	excédent
Strasbourg	7,3	2,4	2,8	2,5	excédent
Grenoble	7,2	4,6	4,2	3,1	désajustement
Montpellier	7,1	1,6	3,5	1,7	excédent
Bordeaux	6,8	2,9	4,0	2,8	excédent
Toulouse	6,8	3,1	4,0	2,1	excédent
Rouen	6,0	2,8	2,4	1,8	désajustement
Nancy	6,0	2,7	3,8	2,0	excédent
Lille	5,9	4,0	5,1	4,1	excédent
Orléans	5,9	2,5	3,1	2,3	déficit
Rennes	5,8	2,2	4,4	2,4	excédent
Amiens	5,6	2,0	2,1	1,7	(incomplet)
Dijon	5,5	1,6	2,3	1,4	déficit
Reims	5,5	1,0	1,6	1,4	excédent
Nantes	5,3	2,7	3,4	3,1	désajustement
Clermont	5,3	1,3	1,9	1,3	désajustement
Besançon	5,2	1,4	1,6	0,8	désajustement
Caen	4,8	1,1	1,8	1,0	déficit
Limoges	4,8	0,4	0,9	0,5	désajustement
Poitiers	4,8	0,9	1,9	1,2	désajustement
France entière	8,0	100	100	100	

Source : INSEE, Recensement 1982 et CEREQ - Observatoire EVA 1987.

académies d'Aix-Marseille, de Nice, et dans une moindre mesure de Grenoble, qui concentrent une forte proportion de cadres ou de professions intermédiaires<sup>23</sup>, intègrent effectivement leurs diplômés et même en attirent d'autres régions; mais l'académie de Lyon, qui bénéficie pourtant d'une structure d'emploi particulièrement favorable, est en situation d'excédent en jeunes diplômés, de même que les académies de Bordeaux, de Toulouse, de Montpellier et de Strasbourg. A l'inverse, Caen et Orléans, dont les structures de l'emploi régional n'apparaissent pas particulièrement favorables, sont en situation de déficit et attirent des diplômés des autres régions.

Ainsi, la présence d'une forte proportion de cadres supérieurs et de professions intermédiaires dans l'emploi régional n'est pas nécessairement un atout pour l'insertion professionnelle des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur: ces derniers sont en concurrence avec des diplômés déjà en activité depuis de nombreuses années, en particulier dans certaines régions méridionales qui constituent la destination privilégiée des migrations des actifs déjà en emploi<sup>24</sup> comme on le rapportait ci-dessus.

En général, et quelle que soit la cause des difficultés d'emploi, l'un des effets de la migration sera d'accéder plus fréquemment, à formation égale, à des emplois de cadres ou à des professions intermédiaires (tableau 7). Inversement, les phénomènes de déclassement sur des emplois d'employés ou d'ouvriers ou encore sur des emplois intermédiaires pour les diplômés des niveaux I et II, seront moindres pour les migrants que pour ceux qui s'insèrent dans leur région d'études.

Globalement, le fait de changer de région pour occuper un emploi entraîne pour les migrants une structure d'emploi plus favorable. Cet effet favorable de la migration apparaît encore plus positif lorsque les migrants sont originaires d'une académie excédentaire.

La migration vers la région parisienne se révèle profitable pour les diplômés de province, à l'exception des diplômés de lettres-sciences humaines<sup>25</sup> pour lesquels ce sont au contraire les migrations vers la province qui permettent un meilleur accès à des emplois de niveau supérieur. Ce résul-

tat confirme la très forte dispersion des emplois de professeurs certifiés et agrégés sur le territoire national et l'importance des migrations qui accompagnent la réussite aux concours de l'enseignement.

A l'inverse, lorsque l'on est « diplômé » à Paris, il est préférable de demeurer en emploi sur place plutôt que de migrer en province, sauf dans les disciplines où le poids de l'emploi public, et en particulier des fonctionnaires, est déterminant dans les débouchés (deuxième cycle de sciences, droit et lettres-sciences humaines). Pour ces disciplines, la migration Paris-Province est liée dans plus d'un cas sur deux à l'accès à un emploi de fonctionnaire supérieur après réussite à un concours de la fonction publique ou de l'enseignement.

La migration vers la région parisienne concerne aussi des emplois de fonctionnaires administratifs supérieurs, en particulier dans les disciplines juridiques, et indique une certaine concentration des emplois administratifs supérieurs de la fonction publique en région parisienne (administrations centrales)<sup>26</sup>.

L'importance du marché du travail parisien est déterminante sur les diplômés des écoles de commerce et d'ingénieurs. Seule la migration province vers région parisienne favorise l'accès à des emplois de cadres supérieurs ou d'ingénieurs: plus d'un diplômé d'école de commerce sur deux occupe un premier emploi en région parisienne (55 %) et près d'un ingénieur sur deux (47 %).

Le marché du travail des diplômés des écoles est dominé par la région parisienne. Il correspond d'ailleurs à la concentration des emplois d'ingénieurs et de cadres sur le territoire: près d'un ingénieur diplômé sur deux et plus d'un cadre d'entreprise sur deux sont occupés en région parisienne (tableau 6). Les diplômés parisiens restent donc pour l'essentiel en région parisienne (80 % des diplômés des écoles de commerce parisiennes et 65 % des ingénieurs) tandis que les écoles de province perdent une grande partie de leurs diplômés au profit de la région parisienne (31 % des diplômés des écoles de commerce de province et 38 % des ingénieurs) (tableau 8). Bien qu'elles n'aient pas un effet aussi favorable, les migrations vers une autre région de province sont

23 Cf. Recensement de population, INSEE, 1982.

24 B. Aubry, « Les migrations interrégionales depuis 30 ans », *Economie et Statistique* n° 212, juillet-août 1988 et M. Meron, op. cit.

25 On observerait la même tendance pour les sciences exactes fondamentales et naturelles qui débouchent majoritairement sur les emplois de l'enseignement, mais les effectifs concernés dans l'ensemble « sciences »

sont plus faibles que ceux des sciences spécialisées et de la vie qui débouchent sur des emplois hors de l'enseignement. En revanche dans l'ensemble « lettres-sciences humaines » ce sont les effectifs de sciences humaines qui sont très inférieurs à ceux des spécialités littéraires, en particulier lettres et langues qui conduisent presque exclusivement aux emplois d'enseignants (Cf. A. Charlot et F. Pottier, *Formation Emploi* n° 25, art. cit.).

26 Paris concentre d'ailleurs un tiers des professions intellectuelles et des cadres supérieurs de la fonction publique (tableau 6).

importantes : 30 % des diplômés des écoles de commerce de province et 41 % des ingénieurs de province changent de région (hors région parisienne) pour prendre un emploi. Cette forte mobi-

lité géographique à la sortie des écoles montre que le marché du travail des diplômés des écoles de commerce et d'ingénieurs est un marché national mais fortement dominé par le marché parisien.

Tableau 7  
Effet de la migration sur les structures d'emplois occupés

(en %)

Premier emploi après les études	Diplôme	Lieu du premier emploi					Total
		Province même académie	Province vers Ile-de-France	Province autre région	Reste en Ile-de-France	Ile-de-France → Province	
Techniciens, professions intermédiaires	DUT secondaire	70	90	75	89	79	75
	DUT tertiaire	37	68	52	56	48	46
	BTS secondaire	63	84	73	83	72	71
	BTS tertiaire	22	43	39	28	26	27
	DEUG, DU 1 <sup>er</sup> cycle	27	43	37	43	20	34
Cadres supérieurs, ingénieurs	Lic/Maît sciences droit	35	68	50	60	63	49
	sc Eco/AES	32	51	52	51	71	46
	LSH	20	34	35	37	33	30
	DEA - DESS	22	20	45	26	56	31
	DEA - DESS	30	16	30	31	20	28
	Ecoles de commerce Ecoles d'ingénieurs	48 81	68 95	54 81	60 98	59 89	58 89
Employés, ouvriers	DUT secondaire	21	7	17	8	14	17
	DUT tertiaire	55	25	33	34	34	44
	BTS secondaire	24	8	17	12	14	20
	BTS tertiaire	70	56	51	69	63	67
	DEUG, DU 1 <sup>er</sup> cycle	27	43	29	26	32	29
	Lic/Maît sciences droit	6	3	4	2	14	5
	sc Eco/AES	30	10	14	19	3	20
	LSH	26	20	15	21	19	21
	DEA - DESS	20	28	13	20	8	18
	DEA - DESS	12	5	10	9	5	9
	Ecoles de commerce	10	7	9	10	8	9
	Ecoles d'ingénieurs	2	1	1	-	1	1

Source : CEREQ - Observatoire EVA 1987.

Tableau 8  
Migrations à la sortie des écoles

Écoles	Lieu des études	Lieu du premier emploi			Total
		Reste dans même région	Migre vers Ile-de-France	Migre vers autre région	
d'ingénieurs	Ile-de-France	65	-	35	100
	Province	21	38	41	100
	Total France	37	24	39	100
de commerce	Ile-de-France	80	-	20	100
	Province	39	31	30	100
	Total France	59	16	25	100

Source : CEREQ - Observatoire EVA 1987.

## MIGRATIONS ET SALAIRES

L'effet de la migration sur les structures d'emplois occupés par les diplômés de l'enseignement supérieur se traduit logiquement par un salaire moyen supérieur pour les migrants : le changement de région entraîne un gain d'environ 10 % par rapport au salaire moyen de ceux qui restent dans leur académie d'études<sup>27</sup>. Là aussi, l'effet « parisien » se révèle particulièrement important : pour les diplômés de province, le gain apporté par une migration vers la région parisienne est très supérieur à celui apporté par une migration vers une autre région de province ; les diplômés de

<sup>27</sup> Encore s'agit-il d'un gain nominal qui ne préjuge du pouvoir d'achat ni du niveau de vie réel. On sait que le coût moyen du logement est très supérieur en région parisienne à ce qu'il est partout ailleurs mais d'autres écarts importants existent en matière de coût de la vie.

province qui migrent vers Paris perçoivent un salaire moyen de 37 % supérieur au salaire de ceux qui sont occupés dans leur académie d'études. La différence n'est que 16 % pour ceux qui changent de région en province.

Tableau 9

**Salaires moyens mensuels selon la migration géographique et le lieu d'études par diplôme**

Lieu d'étude et diplôme	Lieu du premier emploi			
	Même académie (*)	Emploi vers Ile-de-France (*)	Emploi vers autre région (*)	Salaire moyen Total
<b>ILE-DE-FRANCE</b>				
DUT	100		81,7	8 187
BTS	100		96,5	7 023
DEUG, DU 1 <sup>er</sup> cycle	100		116,0	7 466
Licence/maîtrise	100		88,9	8 632
DEA/DESS	100		87,6	9 802
Ecoles de commerce	100		95,4	11 269
Ecoles d'ingénieurs	100		93,3	11 654
Indice	100		98,9	
Total Ile-de-France				9 137 F
Salaire moyen	9 156 F		9 058 F	
<b>PROVINCE</b>				
DUT	100	117,6	104,4	6 350
BTS	100	119,9	111,6	6 068
DEUG, DU 1 <sup>er</sup> cycle	100	106,0	108,7	6 554
Licence/maîtrise	100	116,4	111,1	7 651
DEA/DESS	100	133,5	106,1	8 556
Ecoles de commerce	100	120,9	111,2	10 023
Ecoles d'ingénieurs	100	115,7	100,7	10 544
Indice	100	136,7	116,2	
Total province				7 345 F
Salaire moyen	6 633 F	9 125 F	7 722 F	

Source : CEREQ - Observatoire EVA 1987.

(\*) Indice 100 - salaire moyen de ceux qui restent en emploi dans l'académie d'études.

NB : Salaires nets moyens en mars 1987.

Pour certains diplômés, la migration vers une autre région de province apparaît préférable à la migration parisienne ; c'est le cas des formations pour lesquelles le marché parisien n'est pas déterminant comme pour les professeurs de l'enseignement secondaire (deuxième cycle de lettres-sciences humaines).

Les diplômés parisiens, qui migrent en province, subissent une érosion d'environ 1 % de leur

salaire comparé à celui que perçoivent les diplômés restés en région parisienne. L'écart le plus élevé concerne les titulaires d'un DUT tertiaire : lorsqu'ils demeurent à Paris, ils reçoivent un salaire moyen supérieur de 43 % à ceux qui migrent vers la province. Une grande partie des écarts observés dans les salaires moyens selon la destination des migrations s'explique par des différences dans les structures d'emplois occupés. Mais ce dernier exemple montre qu'il existe un effet salarial propre au marché du travail parisien : en effet, les titulaires du DUT tertiaire accèdent dans des proportions voisines aux emplois de techniciens et aux professions intermédiaires, qu'ils occupent un emploi à Paris ou qu'ils migrent vers la province.

Pour des emplois équivalents<sup>28</sup> occupés en Ile-de-France, qu'il s'agisse d'emplois occupés par des diplômés de province ayant migré ou de diplômés parisiens restés en Ile-de-France, il subsiste un écart en faveur de la région parisienne : ainsi, par exemple, les ingénieurs qui migrent vers Paris ont un salaire de 12 % supérieur à ceux qui restent dans leur région d'études et il en est de même pour ceux qui demeurent à Paris (+ 18 %). Les fonctionnaires supérieurs occupés à Paris ont des salaires supérieurs respectivement de 7 % et 17 %, les professions intermédiaires et les techniciens de 15 % et 25 %. Les emplois très déclassés (employés) bénéficient également d'un gain de 18 % et 25 % lorsqu'ils sont occupés en région parisienne par rapport à ceux occupés par des diplômés qui demeurent en province.

L'ensemble de ces observations explique la forte attraction du marché du travail parisien sur les diplômés de l'enseignement supérieur. Le gain apporté par un emploi en région parisienne est moindre pour les catégories d'emplois où le marché du travail parisien apparaît moins déterminant : ainsi les professeurs certifiés et agrégés occupés en Ile-de-France ne bénéficient que d'un gain de 5 à 3 % par rapport à ceux qui restent « au pays ».

Alain Charlot,  
avec la collaboration de Luc Chevalier,  
CEREQ

<sup>28</sup> C'est-à-dire des emplois regroupés dans un même poste de la nomenclature utilisée (nomenclature PCS regroupée de l'INSEE).